

**TAXE
D'APPRENTISSAGE
2021**



**ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART
DU NORD - PAS DE CALAIS /
DUNKERQUE - TOURCOING**

L'ÉCOLE —

L'école supérieure d'art du Nord-Pas de Calais / Dunkerque-Tourcoing résulte de la fusion en 2011 des écoles supérieures d'art de Dunkerque et de Tourcoing, placée sous la tutelle du ministère de la Culture.

Les enseignements, ancrés **AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ ARTISTIQUE**, offrent aux étudiants de multiples occasions de confronter leur pratique à celle d'intervenants professionnels de haut niveau : plasticiens, critiques, théoriciens de l'art, acteurs du monde institutionnel, industriel ou scientifique...

Les grands projets urbains qui dynamisent les deux villes placent la question de la création artistique au premier plan et favorisent de nouvelles formes de **RENCONTRES ENTRE L'ART ET LES PUBLICS** : autant de pistes d'inscription professionnelle pour les étudiants.

L'essence **TRANSFRONTALIÈRE** des territoires est propice aux échanges : la proximité de grandes capitales culturelles européennes (Bruxelles, Gand, Liège, Lille, Londres, Rotterdam...) renforce le rayonnement et l'étendue de l'offre pédagogique. Le réseau académique, professionnel et institutionnel ainsi constitué permet de construire une véritable dynamique de projet et de cursus dans les champs **PÉDAGOGIQUES, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE, DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE ET DE LA RECHERCHE.**

L'Esä c'est aussi :

- environ 300 étudiants par an, venant de Dunkerque, Tourcoing et leurs agglomérations, de toute la France et de pays étrangers (Chine, Corée, Algérie, Argentine, Russie, Finlande...)
- des diplômes (DNAP : bac +3 et DNSEP : bac +5) reconnus aux grades de licence et de master.



LA TAXE D'APPRENTISSAGE

QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises. Le taux de la taxe est fixé à 0,68 % de la masse salariale de l'année précédente (0,44 % pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin).

RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Suite à la réforme, la fraction régionale de la taxe d'apprentissage est supprimée. La taxe d'apprentissage comprend 2 parts :

- 1 part égale à 87 % de la taxe destinée au financement de l'apprentissage
- 1 part égale à 13 % de la taxe (Solde) destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur dédiées au financement des formations technologiques et professionnelles initiales hors apprentissage, que l'entreprise peut verser, en tout ou partie, directement à l'établissement de son choix, comme l'Esä.

POUR DEVENIR NOTRE PARTENAIRE

Vous pouvez adresser votre paiement directement à l'Esä avant le 31 mai 2021 en précisant :

- la dénomination complète de notre établissement : « ESÄ NPDC Dunkerque / Tourcoing »,
- notre numéro d'immatriculation auprès du rectorat, ou n° UAI : 05900340Z,
- notre n° SIRET: 20002732400017.

Ce règlement doit être accompagné de notre bordereau de versement. Il peut être effectué par chèque ou par virement bancaire.

L'Esä vous adressera par courriel votre reçu libératoire dans les meilleurs délais.





**TAXE D'APPRENTISSAGE
BORDEREAU DE
VERSEMENT 2021**

—
(Également téléchargeable sur
www.esa-n.info)

—
À adresser à :

L'École Supérieure d'Art du Nord-
Pas de Calais /
Dunkerque - Tourcoing
Service Comptabilité
36 bis, rue des Ursulines – 59200
Tourcoing

—
Ou par courriel à :
guillaume.corroenne@esa-n.info

—
n° UAI : 05900340Z
n° SIRET: 20002732400017

—
Nous vous adresserons un reçu
libératoire par courriel dans les
meilleurs délais et vous
remercions de votre précieux
soutien à l'ESÄ NPDC Dunkerque
/ Tourcoing

—
WWW.ESA-N.INFO



BORDEREAU —

NOM DE L'ENTREPRISE _____
Raison Sociale _____
Adresse _____
Code postal, Ville _____
n° SIRET _____

CONTACT DANS L'ENTREPRISE _____
Nom, Prénom _____
Fonction _____
Téléphone +33 (0) _____
Courriel _____ @ _____

MONTANT DU VERSEMENT
**Je souhaite que vous soyez bénéficiaire, du quota
de 13% de la Taxe d'Apprentissage pour un
montant de _____ €**

MODALITES DE PAIEMENT
 Règlement par chèque à l'ordre de **ESÄ NPDC
Dunkerque/Tourcoing**
 Règlement par virement sur notre compte
bancaire :
FR76 1007 1590 0000 0020 1922 852 TRPUFRP1

**J'ai lu et accepte les conditions de confidentialité telles que
définies ci-dessous.
Les informations recueillies sur ce bordereau font l'objet d'un
traitement informatique destiné à l'encaissement de la taxe
d'apprentissage et à l'envoi d'informations sur l'actualité
de l'Esä. Conformément à la loi "Informatique et Libertés"
modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification
et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous
pouvez également demander leur effacement ou exercer votre
droit à la limitation du traitement de vos données en
contactant : anne.rivollet@esa-n.info.**

Fait à

Le

Signature et cachet